

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 juin 2026

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 35

D26.062

L'an deux mille vingt-six,

le 18 juin,

à 18 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : BLANCO DELTOUR Silvia, POUGET SAGNET Valérie, RUAULT Emmanuel, ANIEL Evelyne, BLANC Sébastien, ITIER Thomas, MALZAC Claude, REVERSAT Christian, ROCHEREAU POUGET Bernadette, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, GROUSSET Joël, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, RECOULY Jacky, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BEAUD Patricia (suppléante de CABIROU Christian), VIDAL Fabrice, SALENDRES Jean-Sébastien, BOUTIN Catherine, BOYER Cécile, CORDESSE Claire, LAFOURCADE Noël, MARNAT Benjamin, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CIPRIANI Patrick (pouvoir à POUGET SAGNET Valérie), FABRE Jean, URAS Virginie (pouvoir à ANIEL Evelyne), BONICEL Bernard (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul), VIEILLEDENT Luc, JACQUES Jérôme (pouvoir à LAFOURCADE Noël), ANDREY Chantal (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), CABIROU Christian (remplacé par BEAUD Patricia) et SEGUIN Denis.

Monsieur JURQUET Didier a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D26.062 : COMPOSITION DES DOUZE COMMISSIONS PERMANENTES FACULTATIVES DE LA
CC ALCT**

Monsieur le Président précise que lors du conseil communautaire du 16 avril dernier il a été décidé de la création de douze commissions permanentes thématiques. Il a été décidé que les membres des commissions seraient des élus communautaires ou municipaux. Chaque maire disposant de la possibilité de proposer un membre titulaire et un suppléant.

Les communes ont donc été sollicitées pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants aux différentes commissions.

Au des retours le tableau de composition des commissions a pu être complété.

VU la délibération N°D26.041 en date du 16 avril 2026 constituant les commissions permanentes de la Communauté de Communes,

VU les propositions des Maires des quinze communes,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DESIGNE les représentants titulaires et suppléants des commissions figurant sur le tableau ci-annexé.

Monsieur le Président ou les vice-présidents sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

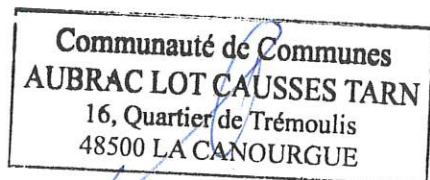
Pour copie certifiée conforme,

Fait à La Canourgue,

Le 25/06/2026

Le Président,

Jean-Claude SALEIL



Le secrétaire de séance,

Didier JURQUET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final flourish.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la Justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr